

Protocole Sanitaire – Chorale ARTE MUSICA

En cette période de crise sanitaire, nous souhaitons pouvoir reprendre les activités de la chorale tout en évitant la propagation du virus afin de protéger les plus fragiles d'entre nous : les répétitions de la chorale dans la salle du Babillard au Moulin de Grais devront respecter le protocole sanitaire suivant

- Arrivées individuelles
 - o Si possible pas de covoiturage
- Chaque choriste est responsable de son état de santé, et s'il présente des symptômes (pour mémoire fièvre, toux, perte de goût ou d'odorat, ...) ou si une personne de son entourage présente des symptômes, il devra s'abstenir de venir à la répétition
 - o En cas de symptômes, chacun a le devoir moral de prévenir le bureau afin d'établir d'éventuels cas contacts
- Avant de partir pour la répétition, chaque choriste se lavera les mains
- A l'entrée de la salle, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition
- A l'arrivée, chaque choriste doit émarger (traçabilité des cas contacts)
- Chaque choriste doit arriver masqué
- Les déplacements pour accéder aux chaises devront se faire en respectant une distance de 1 m à chaque fois et dans tout état de cause masqués
 - o Pas de salutations, pas d'embrassades
- Le placement dans la salle sera organisé en ligne de façon à ce qu'une distance entre chaque choriste soit de plus d'un mètre dans toutes les directions
- La cheffe de chœur sera elle aussi masquée, et à une distance de plus de 3m de la première ligne de choristes
- Chaque choriste aura son propre matériel (partitions, crayons, surligneur, gomme ...) et aucun prêt entre choriste n'est autorisé
- La salle sera aérée en début de séance, puis toutes les heures
 - o Chaque choriste apportera de quoi se couvrir
- A l'issue de la répétition chaque choriste nettoiera sa chaise avant de la ranger

Les répétitions redémarreront en plénière le mercredi 16 septembre à 20h30, mais en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des directives qui seront données, des répétitions alternées en plus petit groupe pourraient être nécessaires.

Chaque choriste doit être conscient que malgré les dispositions prises et respectées par chacun l'association ARTE MUSICA ne peut en aucun cas garantir quiconque d'une éventuelle exposition et/ou contamination par le COVID 19.